

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juillet

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, à 14h00, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du 26 mai 2023.

Présents : Xavier BERTRAND, Valérie BIEGALSKI, Aurore COLSON, Hélène CORRE, Valérie CUVILLIER, Dominique DE FONT-REAULX, Laurence DES CARS, Mady DORCHIES-BRILLON, Philippe DUQUESNOY, Sabine FINEZ, Aline FRANÇOIS-COLIN, Olivier GABET, Jean-Yves LARROUTUROU, Henri LOYRETTE, Jean-Paul MULOT, Hilaire MULTON, Souraya NOUJAIM, Daniel PERCHERON, Kim PHAM, Mathilde PROST, Jean-François RAFFY, Lucie RIBEIRO, Samia SADOUNE, Frédéric SALAT-BAROUX, Francis STEINBOCK, Ariane THOMAS.

Pouvoirs : Georges-François LECLERC à Jean-François RAFFY, Vincent POMAREDE à Aline FRANÇOIS-COLIN.

Excusés : Christelle BUISSETTE, Bruno CLAVET, François DECOSTER, Sylvain ROBERT, Marine TONDELIER, Loraine VILAIN.

Assistaient également à la séance :

Musée du Louvre-Lens : Hélène BOUILLON, Rémi MAILLARD, Véronique PETITJEAN, Gautier VERBEKE, Manon VERDIN, Frank ZERDOUMI.

Conseil régional Hauts-de-France : Solange SARRAT-LANGER.

Conseil départemental du Pas-de-Calais : Romuald FICHE.

Communauté d'Agglomération de Lens Liévin : Marie-Francine FRANÇOIS, Nelly TURLUTTE.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame FINEZ est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-234

Modification du tableau des emplois et des effectifs du Musée du Louvre-Lens

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R.1431-1 à R. 1431-21,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois concernés,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu la délibération n° 2011-004 du Conseil d'Administration du Musée du Louvre-Lens du 11 février 2011 approuvant le tableau des emplois et la création des postes correspondants,

Vu la délibération n° 2011-024 du Conseil d'Administration du Musée du Louvre-Lens du 11 octobre 2011 approuvant le tableau des emplois et la création des postes correspondants,

Vu la délibération n° 2012-036 du Conseil d'Administration du Musée du Louvre-Lens du 17 février 2012 approuvant le tableau des emplois et la création des postes correspondants,

Vu la délibération n° 2013-020 du Conseil d'Administration du Musée du Louvre-Lens du 25 juin 2013 approuvant le tableau des emplois,

Vu la délibération n° 2015-26 du Conseil d'Administration du Musée du Louvre-Lens du 30 juin 2015 approuvant le tableau des effectifs et des emplois,

Vu la délibération n° 2022-193 du Conseil d'Administration du Musée du Louvre-Lens du 5 avril 2022 modifiant le tableau des emplois et des effectifs du Musée du Louvre-Lens,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 20 juin 2023,

RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **Création, suppression et transformations d'emplois**

Il appartient au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services : création, suppression, modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Pour répondre aux besoins du Musée, les évolutions suivantes des postes présents à l'organigramme du Musée sont opérées :

- Modification de la fourchette de grades sur le poste de Responsable de la Régie Audiovisuelle-Eclairages Muséographiques,
- Transformation du poste de Chargé(e) de la paie et de la réglementation sociale en Gestionnaire Paie/Carrière (modification de la fourchette de grades),
- Transformation du poste de Référent finances en Chargé(e) de gestion financière et comptable (modification de la fourchette de grades),
- Transformation d'un poste d'Assistant(e) du pôle Mécénat et Privatisations en poste de Gestionnaire du pôle Mécénat-Privatisations (modification de la fourchette de grades),
- Modification de la fourchette de grades sur le poste de Régisseur(se) des œuvres

Ces modifications ont fait l'objet d'un avis du Comité social territorial, en date du 20 juin 2023.

Les caractéristiques des postes transformés sont définies à l'annexe n° 1.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver ce présent rapport**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

La Présidente du Conseil d'Administration

Laurence des Cars



Délibération certifiée exécutoire le

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-200027662-20230704-2023_234-DE

ANNEXE n° 1

| <u>Nombre de postes</u> | <u>Nature des fonctions</u> | <u>Délibération initiale de création de l'emploi</u> | <u>Niveau de recrutement et de rémunération</u> | | |
|-------------------------|---|--|---|--|--|
| | | | <u>Niveau de recrutement</u> | <u>Fourchette de grades</u> | <u>Bornes indiciaires</u> |
| 1 | <p>Responsable de la régie audiovisuelle – Eclairages muséographiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre la bonne réalisation des manifestations programmées par le pôle programmation arts vivants et grands événements a la scène et dans les autres espaces du musée - Concevoir et mettre en œuvre l'éclairage muséographique, mettre en œuvre les dispositifs audiovisuels et multimédias dans les galeries d'exposition - Garantir le bon fonctionnement de la scène et du parc matériel dans le respect des principes budgétaires et des procédures de la commande publique - Encadrer les équipes techniques (techniciens permanents, intermittents, intervenants extérieurs, entreprises prestataires...) | 25/06/2013 | Formation supérieure (Bac+5 minimum) ou Expérience professionnelle avérée dans le domaine | Technicien Technicien principal de 2 ^{ème} classe Technicien principal de 1 ^{er} classe Ingénieur | IB 389 à 597 IB 401 à 638 IB 446 à 707 IB 444 à 821 |
| 1 | <p>Gestionnaire Paie / Carrières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la préparation et le calcul de la paie, établir les déclarations sociales et le paiement des charges, assurer une veille sur l'évolution de la réglementation sociale, établir le paiement des artistes auteurs - Contribuer à l'estimation et au suivi de la | 25/06/2013 | Bac + 2 et/ou expérience significative dans le domaine | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif principal de 1 ^{er} classe Rédacteur Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe | IB 368 à 486 IB 388 à 558 IB 389 à 597 IB 401 à 638 |

REÇU EN PRÉFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

| | | | | | | |
|---|---|------------|--|--|--|--|
| | <p>masse salariale, et au calcul de coûts</p> <ul style="list-style-type: none"> -Assurer le suivi de la carrière des agents, la gestion des situations d'absences et élaborer les arrêtés relatifs aux positions administratifs, -Elaborer le RSU annuel, -Assurer les missions d'actions sociales des agents (CNAS, mutuelle, remboursement de frais de missions) | | | | | |
| 1 | <p>Chargé(e) de gestion financière et comptable</p> <ul style="list-style-type: none"> -Préparer et suivre l'exécution budgétaire (recueil des besoins des services, élaboration des documents, contribution à la réflexion sur le modèle économique et à l'arbitrage, tenue de tableaux de bord ...) - Assurer la gestion financière et comptable (Dépenses et Recettes) - Assurer la gestion des régies d'avances et de recettes - Etablir et régler les contrats des intermittents auprès du GUSO | 30/06/2015 | Bac + 3 et/ou expérience significative dans le domaine | <p>Rédacteur Rédacteur principal de 2^{ème} classe Rédacteur principal de 1^{er} classe Attaché</p> <p>IB 389 à 597 IB 401 à 638 IB 446 à 707 IB 444 à 821</p> | | |
| 1 | <p>Gestionnaire du pôle Mécénat et Privatisations</p> <ul style="list-style-type: none"> -Assurer le secrétariat et le suivi administratif du pôle Mécénat et Privatisations -Gérer l'outil CRM du musée -Assurer le suivi administratif des événements du pôle | 17/02/2012 | Bac + 2 et/ou expérience significative dans le domaine | <p>Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe Adjoint administratif principal de 1^{er} classe Rédacteur Rédacteur principal de 2^{ème} classe</p> <p>IB 368 à 486 IB 388 à 558 IB 389 à 597 IB 401 à 638</p> | | |

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

| | | | | | |
|---|--|-----------------|--|---|--|
| 2 | Régisseur/régisseuse des œuvres : <ul style="list-style-type: none"> - Transport et installation des œuvres - Suivi de la conservation préventive - Organisation des restaurations - Plan de sauvegarde des œuvres - Alimentation et amélioration du système informatique de gestion des expositions et des collections. | 11 octobre 2011 | Formation supérieure (bac+4 ou plus) en régie des œuvres ou en histoire de l'art ou en management culturel. Master 2 en conservation préventive. | Assistant de conservation des bibliothèques et du patrimoine Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe des bibliothèques et du patrimoine Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe des bibliothèques et du patrimoine Attaché de conservation du patrimoine | IB 389 à IB 597 IB 401 à IB 638 IB 446 à IB 707 IB 444 à IB 821 |
|---|--|-----------------|--|---|--|

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com